

INFO - SPQ

Chères consœurs,
Chers confrères,

Veillez trouver ci-joint, un bref résumé des principaux changements de la convention collective des pompiers d'Otterburn Park.

Pour toute information concernant ce dossier, veuillez communiquer avec le confrère François Morin, conseiller syndical au (514) 383-4698.

Fraternellement,

DENIS DUFRESNE
Secrétaire général
Syndicat des pompiers et pompières du Québec

565 boul. Crémazie Est, bureau 3900, Montréal (Québec) H2M 2V6
Tél : 514 383-4698 **Télécopieur** : 514 383-6782
<http://www.spq-ftq.com>

BREF RÉSUMÉ DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

(SPQ-OTTERBURN PARK 2011-2014)

Le 22 novembre dernier, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Otterburn Park, a signé une nouvelle entente de quatre (4) ans, se terminant le 31 décembre 2014.

Voici un bref résumé des principaux changements de la convention collective :

- Mise à niveau des articles sur la définition des termes, incluant le préventionniste pompier;
- Majoration de la banque de libération syndicale de 20 à 60 heures;
- Ajout d'une journée fériée pour porter le total à 14;
- Amélioration de l'ensemble des années pour tenir lieu de vacances annuelles;
- Congé sans solde jusqu'à 12 mois, sans perte d'ancienneté;
- Amélioration importante du montant d'indemnité versé dans le cas d'un accident de travail ou de maladie, contracté dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de son travail;
- Majoration de 25% du montant forfaitaire, passant de 160,00 \$ à 200,00 \$ par année;
- Implantation d'une garde externe à un taux de 3,00 \$ en 2011 à 3,17 \$ en 2014;
- Obtention du taux unique sans échelle salariale, sauf pour la formation théorique et le travail administratif;
- Augmentation de salaire de 7% pour la durée de la convention collective.

Pour toute information supplémentaire concernant ce dossier, vous pouvez communiquer avec le soussigné au (514) 383-4698 ou par courriel : fmorin@spq-ftq.com.

Syndicalement,

FRANÇOIS MORIN
Conseiller syndical